



**S.M.D.R.A.**

**Arrondissement d'Argelès-Gazost**

-----

*Natura 2000*



**Site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets (et Gorges de Cauterets) »**

**COMPTE RENDU DU 5<sup>ème</sup> COMITE DE PILOTAGE DU 12/03/2010**

**Présent(e)s:**

Mme CARRERE, Présidente du Comité de Pilotage et du SYMIHL, Maire de Lau-Balagnas  
M. THEIL, Maire de Chèze  
M. FOURCADE, Maire de Ger et SIVOM Lourdes Est  
M. MARTHE, Conseil Général du canton de Lourdes-Ouest  
M. CABAR, Maire d'Ayzac-Ost  
M. OGAU, Mairie de Villelongue  
M. CAMON, Maire de Prechac  
M. MACIAS, Maire de Soulom  
M. FILY, Mme BOCHER, M. JUNCA, DDT 65  
M. THION, Fédération Départementale de Chasse 65  
Mme PERONY, MIGRADOUR  
M. PARDE, AREMIP  
M. MARY, AREMIP  
Mlle SAZATORNIL, SMDRA  
Mlle DUROT, SMDRA  
M. VILLEMUR, EDF  
Mme ROST, Association Davantaygue devant l'Eau  
M. PICOU, AAPPMA Pierrefitte-Nestalas  
M. SCHU, ADGPE  
M. CERRUTI, Représentant des petits exploitants hydroélectriques  
M. POUHEYDEBAT, Association Départementale des piégeurs 65  
M. SAINT AGNE, Comité Département de Canoë-Kayak 65  
M. COSTE, Président Société de chasse de Boo-Silhen

**Excusé(e)s:**

Mme ROULAND BOYER, Sous préfète d'Argelès-Gazost  
M. OLIVARD, CBP  
M. POULOT, AAPPMA Cauterets  
M. GAITS, Conseiller régional,  
M. DUBIE, Président du Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air des Hautes-Pyrénées  
Mairie de Pierrefitte,  
Agence de l'eau Adour-Garonne,  
DREAL,  
M. PUJO, Communauté de Communes d'Argelès-Gazost et Maire d'Arzicans-Avant)  
Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)  
M. MALVY, Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées  
M. POMAREZ, Pisciculture de Soulom et Lau-Balagnas

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour de ce comité est le suivant :

- rappel de la constitution du DOCOB,
- présentation du projet charte Natura 2000,
- proposition d'ajustement du périmètre,
- présentation du DOCOB final pour validation,
- choix de la structure animatrice.

👉 *Le diaporama présenté et distribué lors de la réunion est joint à ce compte-rendu pour les personnes absentes.*

## **INTRODUCTION**

Mme CARRERE, Maire de Lau-Balagnas et Présidente du Comité de Pilotage (COFIL), ouvre la séance de ce cinquième COFIL du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » en remerciant l'ensemble des participants et en énonçant la liste des excusés.

Elle présente l'ordre du jour puis rappelle la validation du programme d'actions lors du dernier COFIL. Elle annonce ensuite le délai pour la validation du DOCOB.

Elle cède la parole à Mlle SAZATORNIL, animatrice chargée de l'élaboration du DOCOB au sein du SMDRA.

## **RAPPEL DE LA CONSTITUTION DU DOCOB**

Mlle SAZATORNIL rappelle les différentes phases validées depuis le lancement de la démarche sur le site Gaves de Pau et de Cauterets. Elle présente ensuite le calendrier prévisionnel de validation du DOCOB : proposition de validation avec prise en compte des remarques du COFIL, rédaction finale, approbation par arrêté préfectoral, puis début de la phase d'animation du DOCOB.

## **PRESENTATION DU PROJET CHARTE NATURA 2000**

Avant de présenter le contenu de la Charte Natura 2000 du site, Mlle SAZATORNIL rappelle les principales différences entre une Charte et un Contrat Natura 2000. Elle énumère ensuite les différentes parties que comprend cette Charte, puis donne des exemples de recommandations et d'engagements généraux, par milieux, par habitats et ceux liés aux activités (exemple de l'hydroélectricité).

## **Remarques du COFIL sur la Charte Natura 2000**

Un doute sur l'exactitude des dates d'interdiction de travaux d'entretien ou de restauration dans le lit mineur des rivières est émis. M. FILY confirmera par la suite que de tels travaux sont proscrits à compter du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 31 mars.

Concernant les engagements liés aux activités, M. THION émet le souhait d'être associé à la démarche de définition des zones sensibles. Mlle SAZATORNIL précise qu'un groupe de travail sera dédié à la détermination de ces zones, et que chaque membre du COFIL y sera convié.

M. SCHU souhaite savoir de quelle manière seront informés les propriétaires de parcelles concernés pour la signature de la charte. Mlle SAZATORNIL explique que la stratégie d'information sera déterminée en fonction du nombre de propriétaires concernés. M. FILY précise que cette démarche ne sera pas lancée avant que le nouveau périmètre du site soit officiel.

## **PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU PERIMETRE DE LA ZSC**

Mlle SAZATORNIL rappelle les raisons qui ont conduit à proposer la révision du périmètre du site Natura 2000. Le but premier de cet ajustement est de pouvoir répondre aux objectifs de gestion du site. En effet, sur les 16 contrats Natura susceptibles d'être mis en place sur le site pour conserver et restaurer les milieux et la faune, seuls 2 concernent des habitats situés dans la Zone Spéciale de Conservation. Les 14 autres actions concernent des habitats situés à l'extérieur de la ZSC et ne sont donc pas éligibles aux financements Natura. Aussi, afin de pouvoir mettre en œuvre les contrats Natura identifiés pour le site, les habitats concernés par ces 16 contrats Natura ont été ajoutés dans la proposition de nouvelle ZSC. Ces habitats correspondent aux habitats d'intérêt communautaire caractéristiques des zones humides (identifiés selon l'arrêté du 24 juin 2008) et à quelques habitats d'espèces.

Mlle SAZATORNIL rappelle la procédure de révision d'un site Natura 2000. Elle dresse ensuite le bilan de la consultation des maires sur ce projet de réajustement. En effet, le SMDRA a rencontré individuellement tous les maires concernés afin de les informer sur la démarche engagée, de leur présenter les modifications proposées sur leur territoire communal (sous forme cartographique) et de prendre en compte leur avis. Les résultats des consultations sont présentés dans le diaporama. Sur les 25 élus consultés, tous ont apprécié la démarche d'information menée par le SMDRA. 23 élus sont favorables à la démarche d'inclure les zones humides à la ZSC et les 2 élus restants n'ont pas souhaité se positionner sur le sujet. Concernant les modifications proposées sur chaque territoire communal, 22 élus y sont favorables parmi lesquels, 3 ont amené quelques corrections et 7 souhaitent informer les propriétaires privés concernés. Parmi les 3 élus restants, 1 élu a refusé les modifications proposées, 1 élu n'a pas souhaité se positionner et le dernier n'était pas concerné par les modifications du périmètre.

## **Remarques du COPIL sur la proposition d'ajustement du périmètre de la ZSC**

M. FILY remercie le SMDRA pour la démarche entreprise concernant la consultation individuelle des communes.

M. THION s'interroge sur la nouvelle superficie de la ZSC après modifications. Mlle SAZATORNIL que la ZSC actuelle a une superficie de 355 ha. Si l'on compte les îlots et le lac des Gaves, celle-ci couvre 372 ha. La ZCS modifiée couvre 479 ha, soit 124 ha de plus que la ZSC actuelle seule ou 107 ha de plus que la ZSC actuelle avec îlots et lac des Gaves.

M. PARDE demande quand le nouveau périmètre de la ZSC sera validé. M. FILY répond que le DOCOB devrait être validé en avril, donc que la consultation des communes et les arrêtés préfectoraux devraient émerger avant la fin de l'été pour transmission au ministère puis validation définitive en début d'année 2011.

M. MACIAS exprime son incompréhension quant au classement Natura 2000 du Gave dans la zone des mines de Penarroya. Craignant que cette zone soit fortement polluée, il souhaiterait un engagement plus fort de la part des services de l'Etat sur la prise en compte du problème. M. FILY explique que la démarche Natura 2000 implique une obligation de résultat à long terme de la part de l'Etat, donc que le classement Natura 2000 de cette zone ne peut que favoriser la prise en compte de cette pollution et la mise en place d'actions de gestion.

## **PRESENTATION DU DOCOB FINAL**

Mlle SAZATORNIL présente le contenu global du DOCOB ainsi les propositions d'actions et la cartographie du périmètre des zones agricoles éligibles aux Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt).

M. THION demande que le terme « détérioration » du paragraphe concernant les impacts potentiels de la chasse sur le milieu dans la partie « acteurs et activités » soit remplacé et modéré. Ainsi, ce terme

est remplacé par « dégradation », terme utilisé pour les autres activités comme la pêche par exemple. Les impacts décrits dans ces parties sont, comme précisé au début de la partie traitant des acteurs et activités, des impacts **potentiels** sur le milieu.

M. PARDE demande quels types de propositions sont prévus en ce qui concerne les MAEt. Mlle SAZATORNIL explique que l'élaboration du projet MAEt est confiée à l'ADASEA et que cela doit être fait courant 2010. M. FILY précise que l'élaboration de ce projet sera faite en concertation avec les acteurs locaux, et que ces mesures seront conduites de façon certaine jusqu'en 2013, mais qu'il ne dispose pas encore d'information pour la suite.

Les remarques émises en COPIL ont toutes été intégrées au DOCOB. Suite à cette réunion, aucune nouvelle remarque n'a été formulée par les membres du COPIL au cours du délai accordé, à cet effet, le contenu du DOCOB est donc à présent considéré comme validé.

### **CHOIX DE LA STRUCUTRE ANIMATRICE**

Mlle SAZATORNIL précise que le Conseil syndical du SMDRA du 10 décembre 2009 a validé la candidature du SMDRA au titre de structure animatrice du DOCOB du site « Gaves de Pau et de Cauterets (et gorges de Cauterets)». Ainsi, le SMDRA soumet cette candidature au vote du COPIL. Tous les membres du COPIL, à l'unanimité, votent pour que le SMDRA assure cette fonction.

### **CONCLUSION**

Mme CARRERE remercie Mlle SAZATORNIL pour son travail et sa présentation. Elle rappelle les échéances pour finaliser et valider le DOCOB d'ici fin avril.

Rédaction : Hélène SAZATORNIL  
Animatrice Natura 2000, SMDRA

Vu : Maryse CARRERE  
Présidente du Comité de Pilotage

